Devenir Notaire après une licence de commerce

Par **Margaux15**, le **31/03/2020** à **23:10**

Bonjour,
Je m'appelle Margaux et j'ai 23 ans, je suis actuellement en licence rdc (commercial) en alternance au poste de responsable commercial.
J'aimerait me reconvertir professionnellement, et le métier de Notaire m'intéresse beaucoup.
Pensez vous qu'il est possible de faire un master 1 de droit après une licence commercial ?

Par **joaquin**, le **01/04/2020** à **10:31**

Bonjour,

A mon avis non. Si vous pouvez justifier que votre formation licence de commerce comportait des matières juridiques, vous pourrez peut-être demander une dispense au président de l'université, mais sûrement pas la totalité de la licence en droit.

Cordialement

Joaquin Gonzalez

Par **Labella**, le **01/04/2020** à **16:24**

Bonjour,

Je ne pense pas qu'il soit impossible de faire un Master de droit après une licence non juridique, mais je pense qu'en raison des sélections qui se sont mises en place cette année pour l'entrée en Master I, il est préférable de faire une licence de droit.

J'ai vu que certains étudiants dans un Master II cette année n'avaient pas fait du tout de droit et pourtant ont été pris.

Après je pense que c'est surtout pour toi, si tu ne veux pas avoir du mal en Master avec les exercices juridiques que tu n'as jamais appris à faire en licence de commerce (commentaire

d'arrêt et cas pratique notamment).

Bien à toi,

L.

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés